

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Interprétation et application de la Convention

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Alertes

2. Depuis la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP15, Doha, 2010), le Secrétariat a émis des alertes sur les sujets suivants:
  - Documents d'exportation frauduleux – Guinée;
  - Commerce frauduleux et illicite de pangolins; et
  - Le Hadj – Eventuelles violations de la CITES.

Equipe spéciale CITES de lutte contre la fraude sur l'ivoire et les rhinocéros

3. Conformément à la décision 15.72, *Conservation et commerce des rhinocéros d'Asie et d'Afrique*, et grâce au financement fourni par la Commission européenne, le Secrétariat a convoqué une réunion de l'équipe spéciale de lutte contre la fraude sur l'ivoire et les rhinocéros, du 17 au 19 mai 2011, au Bureau des Nations Unies de Nairobi, Kenya. Les résultats de cette réunion sont décrits dans les documents SC61 Doc. 44.1 et SC61 Doc. 45.1 relatifs aux éléphants et aux rhinocéros.

Forum ouvert aux autorités chargées de la lutte contre la fraude

4. Nous rappelons aux Parties que le Secrétariat a créé une zone à accès réservé sur le site web CITES, un forum ouvert aux autorités chargées de la lutte contre la fraude. Là, vous trouverez des alertes, des manuels et des guides ainsi que des messages relatifs à la lutte contre la fraude. Cette zone sécurisée peut aussi être utilisée par tout membre inscrit au forum pour poster des messages ou chercher à obtenir des informations et de l'aide de collègues du monde entier.
5. Le forum ouvert aux autorités chargées de la lutte contre la fraude est sans doute le forum d'accès réservé le plus utilisé du site web de la CITES, celui qui a le plus grand nombre de membres. Certes, le Secrétariat est heureux de mentionner cela mais il ajoute que le nombre de membres du forum pourrait être considérablement supérieur.
6. Régulièrement, à l'occasion de réunions et d'activités pertinentes auxquelles il assiste, le Secrétariat encourage les responsables de la lutte contre la fraude à s'inscrire au forum. Il semble cependant qu'il y ait quelques réticences. Par exemple, le Secrétariat a encouragé l'inscription au forum lors d'activités qui ont eu lieu fin 2010 et auxquelles plus de 100 responsables étaient présents, mais aucune demande d'inscription n'a été enregistrée dans les semaines qui ont suivi. La langue ne doit pas être un obstacle car beaucoup de documents portés sur le forum sont multilingues. Le forum est ouvert à tout fonctionnaire chargé de la lutte contre la fraude et il n'y a aucune limite au nombre de personnes qu'un organisme ou un pays peut inscrire.

7. Le Secrétariat suggère que le Comité permanent demande à ses représentants régionaux d'aider à encourager un plus grand nombre de personnes à s'inscrire auprès des principaux services que le Secrétariat utilise pour communiquer avec la communauté de la lutte contre la fraude.

#### Renforcement des capacités en matière de lutte contre la fraude

8. Le Secrétariat a aidé INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes à préparer des documents de formation destinés spécifiquement aux organismes chargés de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et ces documents ont été publiés en 2010. Le premier est un manuel illustrant et décrivant les techniques de dissimulation pour passer des espèces sauvages en fraude et le deuxième est un manuel sur l'interrogatoire des contrebandiers d'espèces sauvages. Le premier n'est pour l'instant disponible qu'en anglais. Le deuxième est disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe. Tous deux peuvent être obtenus auprès du forum ouvert aux autorités chargées de la lutte contre la fraude et ont été distribués par INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes. Le Secrétariat souhaite exprimer sa gratitude au Gouvernement de la R.A.S. de Hong Kong, Chine, qui chaque année verse des fonds en faveur de la lutte contre la fraude. C'est grâce à une partie de tels fonds que nous avons pu payer la traduction du manuel. En élargissant la traduction à l'arabe, au chinois et au russe, le Secrétariat peut communiquer avec beaucoup plus de fonctionnaires des services chargés de la lutte contre la fraude.

#### Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)

9. Le Secrétariat a déjà fait rapport au Comité permanent et à la Conférence des Parties sur les efforts déployés en vue de renforcer la communication, la collaboration et la coopération entre les organismes internationaux intergouvernementaux qui ont reçu mandat de leurs Etats membres pour participer à la lutte contre la fraude qui touche les espèces sauvages ou la soutenir. Tout cela est conforme à l'opinion exprimée par les Parties à la CITES dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP15) (*Respect de la Convention et lutte contre la fraude*).
10. En novembre 2009, du personnel spécialisé d'INTERPOL, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et du Secrétariat CITES se sont réunis au siège de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à Vienne, Autriche, sous la présidence du Secrétariat de la CITES afin d'entamer un processus qui a abouti à la création de l'ICCWC.
11. Le Consortium a été officiellement inauguré en novembre 2010 lors du Forum international sur le tigre accueilli à Saint-Pétersbourg par S. E. Vladimir Poutine, Premier Ministre de la Fédération de Russie, lorsque les chefs de chacune des organisations partenaires ont apposé leur signature à la lettre d'entente. Le Secrétaire général de la CITES a fait un exposé au Forum à propos du Consortium. Une copie de la lettre d'entente est jointe en annexe 1 au présent document. Une note d'information sur le Consortium est jointe en annexe 2. Il a été décidé que la présidence du Consortium reviendrait au Secrétaire général de la CITES. Les activités de l'ICCWC sont coordonnées par un groupe d'experts de haut niveau, également présidé, actuellement, par le Secrétariat CITES.
12. Les chefs des organisations partenaires ont manifesté un enthousiasme considérable à l'égard de l'ICCWC et estiment que cette collaboration peut apporter un appui non négligeable aux agences nationales de lutte contre la fraude et aux services judiciaires qui souhaitent réagir à la criminalité ayant pour objectif de priver leurs pays de leurs ressources naturelles. Les activités de l'ICCWC sont, comme on peut s'en douter, axées principalement sur la criminalité grave contre les espèces sauvages et le commerce illégal d'espèces sauvages.
13. La naissance de cette collaboration semble s'être fait longtemps attendre. Elle reflète le fait que les organismes chargés de la lutte contre la fraude et les décideurs politiques en la matière sont de plus en plus conscients que la criminalité liée à l'environnement attire de plus en plus de groupes et réseaux du crime organisé dont les activités ont de graves répercussions sur certaines des espèces les plus menacées de la planète, et supposent régulièrement la corruption, des actes de violence vis-à-vis des fonctionnaires et l'exploitation des communautés locales, souvent dans les pays les plus pauvres du monde. Cette prise de conscience est amplement illustrée par les exemples qui suivent.

14. En novembre 2010, l'Assemblée générale d'INTERPOL a adopté, à l'unanimité, une résolution notant la gravité de la criminalité liée à l'environnement et appelant les pays membres à aider l'organisation à trouver les réponses appropriées. La résolution peut être consultée à l'adresse suivante:

[http://www.cites.org/fra/news/press/2010/F-20101108\\_Interpol\\_resolution.pdf](http://www.cites.org/fra/news/press/2010/F-20101108_Interpol_resolution.pdf)

15. La résolution d'INTERPOL a été adoptée peu après un discours liminaire prononcé par le Secrétaire général de la CITES, première occasion pour l'Assemblée générale d'entendre le chef du Secrétariat CITES.

16. En mars 2011, le Comité de la lutte contre la fraude de l'Organisation mondiale des douanes a mis tout particulièrement l'accent sur la criminalité liée à l'environnement. A cette occasion aussi, le Secrétaire général de la CITES a prononcé un discours liminaire.

17. En avril 2011, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté une résolution intitulée "Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction" qui avait été proposée par le Chili, le Costa Rica, le Guatemala, le Mexique et les Philippines. La résolution exprime sa préoccupation quant à la participation de groupes criminels organisés au trafic d'espèces menacées d'extinction, reconnaît les travaux menés au niveau international, par exemple par l'ICCWC récemment établi, et prie instamment les Etats Membres des Nations Unies d'intensifier la coopération internationale, régionale et bilatérale. La Commission invite aussi les Etats à faire du trafic des espèces menacées d'extinction une infraction grave et demande à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'apporter son assistance à la lutte contre cette criminalité. Le texte complet de la résolution peut être consulté à l'adresse:

[http://www.cites.org/fra/news/sundry/2011/F-CCPCJ\\_Res.pdf](http://www.cites.org/fra/news/sundry/2011/F-CCPCJ_Res.pdf)

18. Le groupe d'experts de haut niveau de l'ICCWC s'est réuni en février 2011 et a convenu des activités suivantes pour l'année:

- a) séminaire de haut niveau auquel participeraient les douanes et la police de 13 pays d'Asie où l'on trouve encore le tigre dans la nature;
- b) soutien à l'équipe spéciale de lutte contre la fraude sur l'ivoire et les rhinocéros qui rassemble les responsables de la lutte contre la fraude de pays touchés par le commerce illégal de parties et produits de l'éléphant et du rhinocéros, pour concevoir des stratégies de lutte contre ce commerce et faciliter l'échange de renseignements sur les personnes impliquées;
- c) appui à la formation de responsables du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages d'Asie du Sud récemment établi; et
- d) mise au point d'une boîte à outils sur la criminalité contre les espèces sauvages et les forêts que les pays pourront utiliser pour évaluer leur réaction actuelle à cette criminalité (notant que 2011 est l'Année internationale des forêts).

19. Pour 2011, le plus grand projet sera, toutefois, un programme visant à établir des unités de livraison surveillée dans les pays touchés par le trafic lié aux espèces sauvages, en particulier l'exploitation illégale du bois. Lors d'une phase pilote, cela permettra de renforcer les capacités des douanes, de la police et de la justice d'environ 20 pays d'Afrique et d'Asie afin qu'ils puissent réagir rapidement aux envois illégaux détectés au cours de leur transport d'un pays à un autre et d'un continent à un autre. Le projet cherchera aussi à guider les agences nationales de lutte contre la fraude dans leur suivi de l'argent tout au long de la chaîne de la criminalité, en ciblant les profits des groupes et réseaux criminel organisés. L'Organisation mondiale des douanes a pris la tête de ce projet et la Banque mondiale verse 150 000 USD pour soutenir les activités.

20. Outre ces activités, les membres de l'ICCWC ont aussi, à titre individuel ou conjointement, apporté leur collaboration à une gamme d'activités pertinentes depuis le lancement du Consortium, comme par exemple un atelier national multiagences sur la lutte contre la fraude au Viet Nam, le lancement du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages d'Asie du Sud et la première réunion du Comité technique de l'Accord de la CMS sur la conservation des gorilles et de leurs habitats.

21. L'ICCWC reconnaît les travaux importants que d'autres secteurs, y compris les ONG, ont réalisés et continuent de réaliser pour soutenir la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages dans le monde entier. Il est conscient que certains de ces efforts ont, à différents égards, permis de combler des lacunes lorsque les organisations intergouvernementales n'ont pas fourni suffisamment d'aide. L'ICCWC a l'intention de collaborer étroitement avec les ONG mais souhaite apporter son appui de manière novatrice, afin de remplir le mandat conféré aux partenaires, dans le cadre des résolutions de la CITES, d'INTERPOL et de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime, et de le faire d'une manière qui dépasse le rôle et les compétences des ONG.
22. Toutefois, pour cela, l'ICCWC se tourne vers la communauté des donateurs pour obtenir leur appui et espère qu'elle accueillera favorablement cette initiative nouvelle et exaltante. Le Secrétariat CITES est conscient qu'il est le seul parmi les cinq organisations partenaires à disposer de personnel à plein temps (actuellement une personne, mais il y en aura bientôt deux) financé par le budget central de l'organisation et pouvant consacrer son temps à aider les agences nationales de lutte contre la fraude à détecter et lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages. La reconnaissance de la gravité de la criminalité contre les espèces sauvages par la communauté internationale, des hommes politiques et des décideurs est, bien évidemment, accueillie avec satisfaction mais elle doit aussi être accompagnée d'attributions budgétaires aux niveaux national et international.

### Nigéria

23. Le Nigéria reste la seule Partie actuellement touchée par une recommandation de suspension du commerce pour des questions de lutte contre la fraude. Au moment où se réunit la présente session, cette recommandation est en vigueur depuis six ans.
24. Comme indiqué oralement à la CoP15, le Secrétaire général de la CITES a conduit une mission au Nigéria en janvier 2010. La mission était facilitée par la désignation, par le Nigéria, de la NESREA (*National Environmental Standards and Regulations Enforcement Agency*) comme agence nationale de lutte contre la fraude. Le Secrétaire général a rencontré le Ministre responsable des questions relatives à la CITES, l'inspecteur général adjoint de la police, le contrôleur général adjoint des douanes et les chefs d'autres agences pertinentes chargées, par exemple, de l'environnement, des forêts et des parcs.
25. Il était clair que le Nigéria entrait dans une nouvelle ère de volonté politique d'appliquer la Convention et le Secrétariat a été impressionné par l'engagement des responsables à travailler pour obtenir la suppression de la recommandation. Avec des orientations du Secrétariat, les responsables ont commencé à inspecter les marchés aux espèces sauvages et à pratiquer des saisies, y compris des saisies d'ivoire. Le Nigéria est régulièrement identifié, dans les données d'ETIS, comme un pays important pour le commerce illégal de l'ivoire.
26. Fin février/début mars 2011, le Secrétariat est retourné au Nigéria pour conduire un atelier de renforcement des capacités auquel ont participé 70 personnes de différentes agences. Lors d'une séance à huis clos a été dispensée une formation spécialisée à la lutte contre la fraude. Le personnel du Secrétariat a été particulièrement impressionné par l'enthousiasme et l'intérêt montrés par les participants.
27. A la suite de l'atelier, le Secrétariat a conduit des inspections de marchés et autres emplacements pertinents à Kano et Lagos (ces mêmes emplacements à Abuja avaient été visités l'année précédente). Très peu de choses préoccupantes ont été remarquées et il était visible que les autorités s'étaient engagées dans une vaste campagne de sensibilisation des négociants. NESREA a également lancé des campagnes généralisées de sensibilisation du public.
28. Depuis, le Secrétariat a été informé d'une importante saisie réalisée à l'aéroport de Lagos en mars par les douanes nigérianes dans laquelle était impliquée une personne qui faisait de la contrebande d'ivoire.
29. L'emplacement géographique du Nigéria, ses ports aériens et maritimes, sa diversité biologique riche, la gamme de bien-être économique de ses citoyens et son passé de base pour des groupes criminels organisés et déterminés signifient que le pays ne peut pas imaginer se débarrasser totalement de la criminalité contre les espèces sauvages. Si des progrès considérables ont été faits, notamment en ce qui concerne les questions de lutte contre la fraude, il ne peut y avoir aucune place pour l'autosatisfaction. En revanche, l'engagement, l'enthousiasme et la volonté politique qui ont été démontrés ces deux dernières années méritent reconnaissance et appréciation.

30. Un gros obstacle reste à surmonter avant que le Secrétariat puisse être en mesure de recommander au Comité permanent de supprimer la recommandation de suspension du commerce: il a trait à la législation. Des fonctionnaires ont rédigé de nouvelles lois et le Secrétariat a fourni des commentaires. Le projet de législation semble être satisfaisant. Toutefois, il reste à être promulgué et ce processus a été retardé par la récente élection d'un nouveau gouvernement.
31. Le Secrétariat fera un rapport oral à la présente session concernant tout nouveau développement mais n'a pas de recommandations précises à proposer pour le moment.

#### Le braconnage du petit panda

32. Lors d'une mission au Népal, en janvier 2011, le Secrétariat a eu connaissance d'incidents de braconnage de petits pandas (*Ailurus fulgens*, Annexe I) observés dans certaines régions du Népal. Il semblerait que ces animaux soient tués pour leur fourrure. Le Secrétariat n'avait jamais encore entendu parler de braconnage de cette espèce.
33. Il serait perturbant qu'une demande de la fourrure du petit panda émerge car l'espèce est probablement difficile à surveiller, compte tenu qu'elle mène une vie secrète dans des secteurs isolés du monde. Il pourrait donc s'écouler beaucoup de temps avant qu'une diminution des effectifs de la population ne soit remarquée. Le Secrétariat encourage toute Partie ou organisation ayant des informations sur le commerce illégal de spécimens de petits pandas à les communiquer le plus vite possible. Lors de son passage au Bhoutan voisin, autre Etat de l'aire de répartition du petit panda qu'il a visité juste après la mission au Népal, le Secrétariat a demandé aux fonctionnaires de ce pays s'ils avaient remarqué un braconnage de l'espèce mais a été informé que rien n'avait été enregistré.

#### Certificats de louanges du Secrétaire général

34. En août 2010, le Secrétaire général a annoncé sa décision d'attribuer des certificats de louanges à l'Administration des douanes de la République tchèque et à l'Inspection tchèque de l'environnement pour leur enquête à long terme sur le braconnage de perroquets rares qui a supposé: une liaison internationale et la découverte de la falsification largement répandue de documents CITES; de fausses déclarations d'élevage en captivité; et l'utilisation de bagues de marquage falsifiées. Les certificats ont été présentés par le Secrétaire général lors d'une cérémonie à l'ambassade de la République tchèque à Genève.
35. En octobre 2010, le Secrétaire général a annoncé sa décision d'attribuer des certificats de louanges à la Compagnie publique des aéroports de Thaïlande et au Département de conservation des plantes et des espèces sauvages et des parcs nationaux, Contrôle des espèces sauvages CITES, du Gouvernement de Thaïlande, à l'aéroport Suvarnabhumi de Bangkok, pour avoir fait échec à une tentative de sortie du pays en contrebande de jeunes tigres vivants. Cela démontre à quel point il importe de sensibiliser le personnel de la sécurité portuaire au commerce illégal des espèces sauvages. Les certificats ont été présentés par le Secrétaire général lors d'une cérémonie à Bangkok.

#### Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages d'Asie du Sud (SAWEN)

36. Le Secrétariat a déjà communiqué au Comité permanent et à la Conférence des Parties l'accord politique entre les pays d'Asie du Sud, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka en vue d'établir un réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages. Le Secrétariat a activement encouragé cette démarche et a fourni des orientations techniques à différentes occasions.
37. Le Secrétariat a donc été particulièrement heureux de se joindre aux représentants des pays membres lorsque le Réseau a été officiellement inauguré à Paro, Bhoutan, en janvier 2011. Le secrétariat du Réseau sera assuré par le Gouvernement du Népal. On s'attend à ce que les partenaires de l'ICCWC aident à la formation de responsables des pays membres au deuxième semestre de 2011. Le Secrétariat souhaite noter l'appui ferme et les services de facilitation qui ont été fournis par TRAFFIC durant l'établissement de SAWEN et l'appui financier fourni par le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. Les Etats-Unis ont apporté un soutien très actif à l'ASEAN-WEN et à SAWEN, tant du point de vue financier que par la fourniture d'une expertise technique et de renforcement des capacités.
38. Le Secrétariat a saisi l'occasion, alors qu'il assistait à l'événement SAWEN au Bhoutan, de rencontrer des responsables des Maldives afin d'encourager leur adhésion à la Convention.

## Commerce de Guinée

39. Depuis plusieurs années, le Secrétariat est préoccupé par le commerce frauduleux de différentes espèces, en particulier des oiseaux, dans certaines parties d'Afrique centrale et de l'Ouest. Il a émis plusieurs alertes et notifications, conseillant aux Parties qui sont des pays d'importation de vérifier la validité et l'authenticité des permis d'exportation car, dans de nombreux cas, l'on a constaté l'utilisation de documents contrefaits, de documents obtenus frauduleusement et de fausses déclarations, par exemple, d'élevage en captivité. Un pays qui semble avoir particulièrement souffert des activités de négociants sans scrupules est la Guinée.
40. En 2010, le Secrétariat a pris note d'une augmentation du nombre de documents falsifiés prétendument émis par l'organe de gestion CITES de Guinée ainsi que par l'absence de cohérence de certaines communications prétendument issues de cet organe. Par le biais de communications personnelles avec le représentant de l'organe de gestion de Guinée qui a assisté à une réunion organisée par le Secrétariat, ce dernier a appris que des permis d'exportation vierges, signés et timbrés avaient apparemment été pris dans les bureaux de l'organe sans permission. Il a également été signalé que des communications téléphoniques, par télécopieur et par courriel vers les mêmes bureaux et en partance de ces bureaux étaient d'une manière ou d'une autre interceptées.
41. Fin 2010, le Secrétariat a pris connaissance de nombreux cas de commerce concernant des chimpanzés de Guinée dont la majorité étaient déclarés élevés en captivité. Le Secrétariat n'a pas connaissance d'élevage en captivité de chimpanzés en Guinée. Il a appris que le commerce de gorilles était également proposé. Le Secrétariat connaît un pays de destination de ce commerce et souhaiterait vivement être informé de toute autre Partie qui aurait importé des spécimens de grands singes de Guinée ou de pays voisins.
42. Le Secrétariat a écrit à la Guinée, conformément à l'Article XIII de la Convention, exprimant sa préoccupation et demandant des informations supplémentaires. Il a également demandé l'autorisation de conduire une mission en Guinée pour évaluer, *in situ*, ce qui se passe et constater par lui-même l'existence d'établissements d'élevage en captivité. Le Secrétariat est d'avis qu'il pourrait y avoir des niveaux très substantiels de fraude et de criminalité associée. Il a demandé à rencontrer les responsables CITES de Guinée ainsi que les responsables des agences de lutte contre la fraude compétentes. Il estime que ce qui a eu lieu mérite probablement une enquête pénale détaillée, menée par les agences appropriées, et que les infractions se violeraient pas seulement de la Convention. Il semble probable que la législation nationale de plusieurs pays puisse également avoir été violée. Le Secrétariat ne se sent pas en mesure de fournir des orientations pertinentes et faisant autorité aux organismes de lutte contre la fraude et aux Parties, tant qu'une mission en Guinée n'aura pas été réalisée.
43. L'organe de gestion CITES de la Guinée a répondu qu'il accueille favorablement l'assistance du Secrétariat pour réagir au commerce frauduleux mais que pour le moment, au début 2011, il ne convient pas qu'une mission ait lieu car des élections gouvernementales viennent juste de se dérouler. Depuis, le Secrétariat a écrit de nouveau à la Guinée, encourageant la tenue de cette mission dès que possible.
44. Au moment de la rédaction de ce rapport (mai 2011), aucune invitation n'a été reçue. Si une invitation n'était pas parvenue au moment où se réunira le Comité permanent, le Secrétariat suggérera que le Comité fixe un délai dans lequel une invitation doit être reçue et si ce délai n'est pas respecté, que des mesures appropriées soient prises conformément à la résolution Conf. 14.3.

## Recommandation

45. Au moment de la rédaction du rapport, le Secrétariat n'a pas de recommandations spécifiques à faire et le Comité est prié de prendre note du présent rapport.